



COMPTE-RENDU
Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 avril 2009
à Eygliers

Rédigé par Pascal Bride

Validé par Bernard Esmieu le 20/04/09 et Guy Verdon le 04/05/09

Heure début de séance : 18 h 00

Heure fin de séance : 19 h 30

Etaient présents :

Messieurs les Délégués communautaires :

Eygliers :

MOREL Jean

VERDON Guy

CHOUVET PETIT Anne

Guillestre :

LETERRIER Bernard

MOULIN Dominique

MOLLE Emmanuel

Mont Dauphin :

FIORLETTA Gilbert

FREZET André

Risoul :

BREMOND Max

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis

ROZAN Benoît

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard

FERRET Eric

MICHEL Jean Mary

Réotier :

CANNAT Marcel

MOURRONT Michel

Vars :

EYMEODU Pierre

BENOIT Guy

Le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel des délégués présents. Le Conseil communautaire est ouvert.

Monsieur Laurent Giraud est nommé secrétaire de séance. Monsieur Jean Louis Garnier est excusé par empêchement.

En propos préambule, le Président rappelle que la manifestation Job Eté se déroulera le 22 Avril à Guillestre. C'est un temps important de mise en relation offre – demande d'emplois. Les élus sont invités à participer à ce moment renouvelé sur le Guillestrois depuis 4 ans.

Le Président demande que les deux points d'informations relevant des services généraux fassent l'objet de deux délibérations et soient inscrites à l'ordre du jour : locaux de la CCG et le sujet relevant du personnel. Le Conseil Communautaire accepte que ses deux points soient rajoutés à l'ordre du jour.

Le président demande aux Conseillers Communautaires de porter à la connaissance observations et corrections aux Procès Verbaux des Conseils Communautaires du 18 février, 2 mars, 19 Mars, 24 mars 2009. Aucune demande particulière. Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

SERVICES GENERAUX

Points d'information

1- Communication

Il est indiqué qu'un stagiaire en communication – marketing a pris ses fonctions le 10 avril pour une durée de 3 mois au sein de la CCG pour travailler sur les supports de communication de la CCG : lettre d'information, document technique, site internet,...

SERVICE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

Délibération N°1 : PIT emploi

Bernard Esmieu souligne l'importance de s'impliquer au sein des Pit Hautes Vallées relevant du programme Alcotra 2007 – 2013. Il est présenté un état d'avancement du projet du PIT Emploi intitulé «Travail en territoire transfrontalier» par le service Développement Local.

Il est présenté les objectifs généraux du projet :

- 1- Développer les opportunités de travail transfrontalier (salarié ou indépendant) pour les habitants des Hautes Vallées,
- 2- Définir des pistes concrètes de développement de l'emploi transfrontalier sur des thématiques ou des secteurs prioritaires,
- 3- Faire connaître au grand public les opportunités d'emploi identifiées,
- 4- Faire connaître au grand public le cadre réglementaire de la mobilité transfrontalière.

Il est souligné que l'enveloppe globale dédiée au projet est de 296.000 €, pour la durée du PIT (2 ans de 2010 à 2011), que la Comunità Montana Val Sangone se positionne en qualité de Chef de file du projet prévisionnel «Travail en territoire transfrontalier», la communauté de communes du Guillestrois étant chargée de la coordination coté français.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à participer au projet prévisionnel «Travail en territoire transfrontalier » inscrit au PIT des Hautes Terres et à déposer les fiches actions du Guillestrois auprès des instances compétentes, à signer des conventions de partenariat avec tous les partenaires du projet, à mobiliser les ressources humaines en interne ou à recourir à des ressources humaines à durée déterminée en correspondance avec le contenu et la durée de la programmation du projet, autorise le Président à engager toutes dispositions pour la bonne réalisation du projet.

14 votes favorables, 3 abstentions.

Délibération N°2 : Proposition de fiche projets au CG : projets structurants et projets d'initiatives locales

Le Président donne la parole à Marcel Cannat pour présenter les dispositifs de financement du Conseil Général au sujet du financement des projets structurants et des initiatives locales. Le Conseil Général financera les projets structurants supérieurs à un montant de 250.000 euros pour une durée de 5ans. Les projets doivent être déposés au Conseil Général au 15 avril 2009. Les services sont informés que la CCG déposera les fiches actions dès que possible.

Les projets de construction des centres de secours et d'incendie à Risoul (460.000 euros) et Vars (1.200.000 euros) sont retirés car financés sur une procédure spécifique.

Il est proposé de présenter les fiches projets au Conseil Général sur les opérations suivantes: locaux de la CCG, plateforme bois –énergie, Maison Grenette.

Bernard Esmieu indique que les projets, qui ont un impact financier demande un phasage dans leurs réalisation et une optimisation des moyens financiers de la CCG. Les projets de construction d'une voie verte et le chemin d'interprétation du Mont Dauphin sont retirés des projets à inscrire aux projets structurants.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement pour l'engagement de principe de la CCG sur les projets à présenter au Conseil Général.

Délibération N°3 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du caisson d'équarrissage

Il est proposé de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un caisson d'équarrissage. Vu la nécessité de bénéficier d'une maîtrise d'œuvre pour la construction et la conception et la réalisation d'un caisson d'équarrissage et vu l'article 28 du code des marchés publics modifié par décret n°2008-1356 services et travaux inférieurs à 20.000 euros HT), le Conseil communautaire, accepte l'établissement d'un marché de maîtrise d'œuvre avec concertation pour la conception et la réalisation d'un caisson d'équarrissage et autorise le Président à signer le dit marché.

Le permis de construire a fait l'objet d'un accord de la Mairie de Guillestre.

Délibération N°4 : Lancement d'un nouveau marché pour la maintenance de la microcentrale suite à l'appel d'offre infructueux.

Après analyse des offres portant sur le marché d'entretien et la maintenance de la micro centrale, le pouvoir adjudicateur de la communauté de communes du Guillestrois a décidé de déclarer le 1er appel d'offres infructueux. Un nouvel appel d'offres modifiant les conditions initiales du marché doit donc être lancé sous forme de marché à procédure adaptée, les éléments substantiels du marché ayant changé : la communauté de communes ayant repris une partie des missions en régie directe. Compte tenu qu'un nouvel appel d'offres modifiant les conditions initiales du marché doit donc être lancé sous forme de marché à procédure adaptée, les éléments substantiels du marché ayant changé : la communauté de communes ayant repris une partie des missions en régie directe. Vu l'article 28 du code des marchés publics

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accepte de lancer un nouveau marché de prestations de services sous forme de MAPA pour la maintenance de la microcentrale suite à l'appel d'offre infructueux et autorise le Président à signer le marché avec le prestataire le mieux disant.

Point d'information**1- Associations**

Le Président présente la réponse des services Préfectoraux sur les relations avec le monde associatif et les modalités de versement de subvention. La réponse Préfectorale fait suite à la sollicitation des Services de l'Etat pour connaître les mesures réglementaires sur les relations Com Com – Associations. Il est fait mention de la circulaire préfectorale en ligne sur le site internet de la Préfecture. Il est relevé que les subventions versées aux associations ne sont pas toujours en correspondance avec les compétences de la CCG. Toutes les demandes de subventions n'ayant d'effets structurants et de liens avec les compétences seront exclues du champ bénéficiaire. Un courrier a été transmis au Maires et aux responsables de Commissions jeunesse et culture.

Le Conseil Communautaire agréé la position de centrer les aides aux associations ayant des objets compatibles avec les compétences statutaires et l'intérêt communautaire ; par exemple : Plateforme d'Initiative locale (emploi), Amicale des pompiers, Association Art et Musique en Montagne. De même qu'il est privilégié les associations porteuses de projet et d'abandonner les aides au fonctionnement. Il est attendu un travail des commissions sur la base de la réponse Préfectoral et sur la base du courrier transmis par la CCG auprès des responsables des commissions.

Bernard Esmieu évoque le devenir de l'association « Coordination et le développement de l'Emploi et de la Formation dans le canton de Guillestre » qui demande à la CCG de prendre position rapidement du fait de l'existence d'une gestion de fait. Il est souligné que la convention liant l'association à la CCG doit se clôturer en Juillet 2009. L'Association doit poursuivre ses missions (dont la manifestation Job d'été) et approfondir sa vocation de structure support pour des projets en lien sur l'emploi et la formation. Il est proposé que cette association demeure et serve de portage de projet et de prestation pour le compte de la CCG avec la mise en place de convention d'objectif entre l'association et la CCG avec un adossement sur la durée des programmes et selon la nature des dépenses (personnel).

Un rapprochement avec le Président de l'association doit intervenir rapidement pour éviter une gestion de fait et repositionner le Conseil d'Administration.

2- Desserte Forestière

Bernard Esmieu fait état de participation au comité de pilotage de la desserte forestière couvrant les territoires des Com Com de l'Embrunais, du Savinois et du Guillestrois, à l'initiative de l'ONF, CRPF. De même, il sera présenté l'état d'avancement de la Charte Forestière couvrant le Pays du Briançonnais.

Bernard Esmieu témoigne de son étonnement de la demande de participation au Comité de Pilotage sachant qu'une Charte Forestière est en préparation à l'échelle du Briançonnais et que la compétence relevant de la gestion forestière est communale.

Bernard Esmieu indique qu'il s'est rapproché du Président du Pays du Briançonnais pour présenter une position commune à l'ONF et au CRPF.

Il est précisé que le Pays du Grand Briançonnais a engagé en 2007 une réflexion puis un travail d'élaboration d'une Charte forestière sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, le Pays du Grand Briançonnais est très sensible à la question de la desserte forestière et à une meilleure valorisation de la ressource en bois ; il s'est de même engagé dans la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial bois énergie et bois d'œuvre.

D'autre part, les collectivités locales doivent nécessairement participer à la définition de leurs propres besoins en la matière d'autant plus que ce sont ces dernières qui engageront les investissements à la suite de cette étude.

Ainsi, nous nous permettons de regretter de ne pas avoir été associé plus tôt dans la réflexion du périmètre choisit ainsi qu'à la validation du cahier des charges.

Concernant ce dernier point, le Conseil considère que la réalisation d'un schéma de desserte comme une véritable démarche d'aménagement territorial ayant pour objectif principal la mobilisation optimale des bois et pour objectif complémentaire la valorisation multifonctionnelle de la forêt. Il apparaît nécessaire qu'au-delà de l'identification du réseau de desserte d'envisager de la faire au niveau du Pays, que le cahier des charges d'une telle étude puisse prendre en compte l'ensemble des contraintes et la sensibilité des milieux, ainsi qu'une planification d'équipement en voirie forestière sans dommage pour l'environnement et sans impact sur la qualité paysagère en concertation avec les acteurs agissant sur notre territoire (les collectivités, les gestionnaires, les représentants des professionnels et les partenaires de la filière bois et de la forêt).

Le Conseil Communautaire souhaite ainsi qu'un futur schéma de desserte soit conduit à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais afin de garder la cohérence territoriale engagée au niveau de la Charte forestière et en fonction des enjeux précis partagés alors avec l'ensemble des acteurs.

3- Plateforme bois - énergie

Le Président présente un bilan intermédiaire de l'étude technique et économique de construction d'une plateforme bois énergie (réunion d'étape de rendu d'étude en date du 6 avril 2009). Le rendu définitif est prévu vers la mi-mai 2009. L'étude vise à proposer des solutions techniques pour la mise en œuvre d'une plateforme de production et de stockage de plaquettes (bois déchiqueté) et de l'unité de production de granulés, de vérifier la faisabilité technique et économique du projet, fournir des éléments technico - économiques pour permettre aux porteurs de projets privés d'orienter ses choix avec une phase opérationnelle en 2009 et 2010.

Il est attendu des éléments d'informations complémentaires dont

- options techniques possibles : avec séchage tambour ou sur tapis avec un impact sur le volume transformés,
- validation des produits de 6mm ou 14 mm de diamètre avec la production,
- caractérisation du terrain et bâtiment.

Il est rappelé que le projet doit connaître l'implication économique des porteurs des projets et être neutre sur la fiscalité de la CCG. Une réunion de cadrage avec le Bureau d'étude Girus pour les modalités d'intervention juridique et financier de la CCG doit intervenir rapidement.

L'équipement pourrait s'installer à Saint Crépin et être comptable avec le PLU et la zone tampon du Mont Dauphin. A défaut, un site pourrait être étudié sur Saint Clément (PLU en révision).

SERVICE TECHNIQUE

Délibération N°1 : Proposition de fiche projets au CG : projets structurants et projets d'initiatives locales

Il est proposé de présenter les fiches projets au Conseil Général sur les opérations suivantes: Step à Guillestre - St Guillaume (passage à 17 000 eq.hab), Step des hameaux, Step à Guillestre - St Guillaume (passage à 22 000 eq.hab), agrandissement des locaux techniques - énergie renouvelable, acquisition d'un camion BOM spécifique, programme eaux parasites et réfection réseau assainissement.

Il est indiqué pour information que le SMITOMGA présentera le projet de Plateforme compostage boues – déchets verts- déchets ménagers fermentescibles : Guillestrois/ Ecrins/ Queyras.

Délibération N°2 : Modification du règlement déchets : nouvelle convention de recyclage des pneus, point sur les modalités.

Le Président rappelle le travail de la commission déchets sur le règlement déchets qui intègre les caractéristiques techniques et financières des aspects liés à la collecte et aux déchèteries.

Le règlement déchets avait été adopté en date du 8 octobre 2002 et avait fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 17 novembre 2005 et un avenant n°2 en date du 9 février 2007. Le règlement avait été voté de nouveau dans son ensemble en date du 24 mai 2007, puis un avenant N°4 avait été voté le 22 10 2008.

L'objet de la modification à apporter au règlement déchets est d'intégrer l'obligation réglementaire de n'accepter que les pneus en provenance des particuliers à la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la modification proposée au règlement déchets et autorise le Président à adopter ce règlement du service déchets, pour servir et valoir ce que de droit, et à le transmettre à l'ensemble des autorités compétentes.

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour**1- Personnel**

Un agent entend mettre un terme à son contrat de travail. Il est proposé l'établissement d'un protocole transactionnel et d'autoriser le Président à signer le protocole. Le protocole transactionnel porte sur les conditions de séparation établit au 2 mai 2009 et sur le versement du solde de tous comptes. Le Président est autorisé à signer le protocole transactionnel et à verser le solde de tous comptes.

2- Locaux de la CCG

Le Président dresse l'état des contacts avec les propriétaires et présente les intérêts et contraintes des trois options :

- Le bâtiment uniquement (1.165.000 euros): le problème de stationnement demeure avec le règlement d'une redevance de 1886 euros / place de stationnement soit 77.000 euros. Cette option ne satisfait pas la Commune de Guillestre.
- Le bâtiment + 13 garages (1.295.000 euros) : cette option rend inexploitable l'usage immobilier du terrain. Le propriétaire est défavorable à cette offre et cela résout que partiellement la question du stationnement
- Le bâtiment + garages + terrain (1.400.000 euros) : Si cette solution est la plus onéreuse, elle permet de solutionner le problème du stationnement et offre l'avantage d'une évolution future du bâtiment et du site.

Bernard Esmieu souligne qu'une réunion de d'échange est également intervenue entre le Maire de Guillestre et le Président de la CCG pour évoquer toutes les hypothèses d'acquisition.

Le plan de financement sera validé très prochainement avec l'implication du Conseil Général, du Conseil Régional. L'état a confirmé son engagement à hauteur de 102.520 euros. Il est envisagé un transfert des excédents du Budget Annexes de la Micro Centrale. Une validation juridique et comptable sera réalisée avec la Trésorerie. Les autres Budgets Annexes seront mobilisés le cas échéant. Le recours à l'emprunt devra être envisagé avec un prêt entre 15 et 20 ans assorti d'un règlement de la première annuité au 4ème trimestre 2010.

L'assemblée souhaite que le projet d'acquisition et travaux se fasse sans augmentation de la fiscalité et se conforme au souci de maîtrise budgétaire et des charges de fonctionnement.

Il est confirmé que les économies de charges de fonctionnement sont attendues (loyers, abonnements, etc. à hauteur de 15.000 euros/ an) concourt au financement des annuités. Emmanuel Molle fait partager son étonnement de cette position. Il est indiqué que la rationalisation des charges de fonctionnement avec l'acquisition du bâtiment ont fait l'objet d'étude et de validation par le Conseil Communautaire (Dob et BP). Par ailleurs la fin d'échéance du Prêt du centre de secours de Guillestre intervient sur l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire convient de finaliser l'accord avec les propriétaires sur les options et montant d'acquisition.

Les délégués seront convoqués pour un Conseil Communautaire le 21 Avril au Mont Dauphin. Il sera inscrit à l'ordre du jour : l'acquisition, aides à sollicitées, plan de financement, lancement de la maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU PRESIDENT

Aucune questions diverses de la part du Président

TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES

Aucunes informations à l'initiative des délégués communautaires.